

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT-ALBERNI

ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2006

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT-ALBERNI

ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2006

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président du conseil et aux administrateurs de l'Administration portuaire de Port-Alberni

Nous avons vérifié le bilan de l'Administration portuaire de Port-Alberni au 31 décembre 2006 ainsi que les états de résultats, l'évolution des actifs nets et l'encaisse pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Administration portuaire. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification canadiennes généralement reconnues. Ces normes exigent que nous planifions et exécutions une vérification de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. Une vérification comprend un examen, par sondage, des éléments probants qui appuient les montants et autres éléments déclarés dans les états financiers. Une vérification comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, de même qu'une évaluation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Administration portuaire au 31 décembre 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et des changements dans sa situation financière au cours de l'exercice terminé à cette date en accord avec les principes comptables généralement reconnus au Canada, lesquels ont été appliqués de façon consistante avec ceux appliqués au cours de l'année précédente.

CHURCH PICKARD

Comptables agréés

Nanaimo, C.-B.

Le 23 février 2007

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT-ALBERNI
État de compte A

BILAN

Au 31 décembre 2006

	2006	2005 (ajusté)
ACTIF		
<u>Actif à court terme</u>		
Encaisse et placements à court terme (Note 4)	7 578 633 \$	7 269 655 \$
Comptes débiteur	315 043	241 662
Frais payés d'avance (Note 11)	<u>43 289</u>	<u>50 187</u>
	7 936 965	7 561 504
<u>Immobilisations (Note 5)</u>		
Prix coûtant	24 188 507 \$	23 818 201 \$
(Moins) amortissements cumulés	<u>(18 236 709)</u>	<u>(17 644 397)</u>
	<u>5 951 798</u>	<u>6 173 804</u>
	13 888 763 \$	13 735 308 \$
PASSIF ET ACTIF NET		
<u>Passif à court terme</u>		
Comptes créditeurs	399 624 \$	255 825 \$
Revenus de locations reçus d'avance (Note 10)	<u>97 569</u>	<u>74 582</u>
	497 193 \$	330 407 \$
Réserve pour autoassurance (Note 6)	<u>110 000</u>	<u>110 000</u>
	607 193	440 407
Actif net	<u>13 281 570</u>	<u>13 294 901</u>
	<u>13 888 763 \$</u>	<u>13 735 308 \$</u>

Approuvé

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT-ALBERNI
État de compte B

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

Au 31 décembre 2006

	Apport en capital	Réserve pour l'entretien et le développement du port (Note 7)	non-affecté	Total 2006	Total 2005 (ajusté)
Solde, début d'exercice (Note 13)	3 373 167 \$	6 950 000 \$	2 971 734 \$	13 294 901 \$	13 758 783 \$
Revenus moins dépenses (Note 13)			439 858	439 858	171 869
Transferts nets -		200 000	(200 000)		
Amortissement des biens immobiliers et équipement			(592 312)	(592 312)	(719 997)
Contribution de l'État (Note 5)	139 123			139 123	84 246
Solde, fin d'exercice	3 512 290 \$	7 150 000 \$	2 619 280 \$	13 281 570 \$	13 294 901 \$

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT-ALBERNI
État de compte C

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006

	2006	2005 (ajusté)
REVENUS		
Fonctionnement	3 238 712 \$	2 771 262 \$
Revenus de placements (Note 12)	<u>256 544</u>	<u>212 431</u>
	3 495 256	2 983 693
Imputation au revenu brut	<u>68 930</u>	<u>59 791</u>
	3 426 326	2 923 902
 DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux	1 868 123	808 526
Fournitures, services et entretien	<u>1 118 345</u>	<u>943 507</u>
	2 986 468	2 752 033
 Surplus avant amortissement	439 858	171 869
Amortissement des biens immobiliers et équipement	<u>(592 312)</u>	<u>(71 997)</u>
Surplus après amortissement	(152 454 \$)	(548 128 \$)

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT-ALBERNI
État de compte D

ÉTAT DES FLUX DE TRESORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006

	2006	2005 (ajusté)
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉ (utilisé)		
<u>Activités de fonctionnement</u>		
Dépenses moins revenus	(152 454 \$)	(548 128 \$)
<u>Élément sans effet sur la trésorerie</u>		
Amortissement des biens immobiliers et équipement	<u>592 312</u> 439 858	<u>719 997</u> 171 869
<u>Changements dans les comptes temporaires hors-caisse</u>		
Augmentation, comptes débiteurs	(73 381)	(48 783)
Diminution, dépenses payées d'avance	6 898	818
Augmentation (diminution), comptes créditeurs	143 800	(53 457)
Augmentation (diminution), revenus de locations reçus d'avance	<u>22 987</u>	<u>(9 298)</u>
	540 162	61 149
<u>Activités de financement</u>		
Apport en capital (Note 5)	139 123	84 246
<u>Activités d'investissement</u>		
Acquisitions d'immobilisations	(370 307)	(264 778)
Aliénation de biens immobilisés	<u> </u>	<u>1 682</u>
	(370 307)	(263 096)
<u>Augmentation (diminution) des liquidités</u>	308 978	(117 701)
<u>Valeurs disponibles en début d'exercice</u>	7 269 655	7 387 356
<u>Valeurs disponibles en fin d'exercice</u>	7 578 633 \$	7 269 655 \$

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT-ALBERNI

Notes complémentaires sur les états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006

1. Opérations commerciales

L'Administration portuaire de Port-Alberni génère des revenus de diverses opérations, y compris les exportations par transport maritime hauturier, la gestion de ports de plaisance et des concessions immobilières.

2. Lettres patentes – Loi maritime du Canada

Le 1 juillet 1999, l'Administration portuaire de Port-Alberni recevait ses lettres patentes en vertu de la Loi maritime du Canada. Cette mesure l'autorisait à exploiter un établissement portuaire selon les règlements prévus dans la Loi maritime du Canada.

Tel que spécifié dans les lettres patentes et pour que ces dernières demeurent en vigueur, l'Administration portuaire doit payer au ministère des Transports un revenu brut annuel. Le revenu brut que doit générer l'Administration portuaire se chiffre à 2 % des revenus bruts comptabilisés jusqu'à 10 000 000 \$. Des taux plus élevés seront appliqués sur des revenus bruts supérieurs.

3. Principales règles et méthodes comptables

Les états financiers de l'Administration portuaire ont été préparés conformément aux principes canadiens de comptabilité généralement reconnus.

- Biens immobiliers et équipement

Les biens immobiliers et équipement sont indiqués au prix coûtant et amortis.

L'Administration portuaire comptabilise l'amortissement en utilisant une méthode d'allocation uniforme, en le répartissant sur la durée estimée de vie utile de l'actif. Les taux d'amortissements varient de 2,5 % à 20 % par année, sauf pour le mobilier et l'équipement de bureau qui sont amortis à 100 % dans l'année de leur acquisition. Les travaux en cours sont inscrits au prix coûtant, sans être amortis avant d'être complétés et fonctionnels.

- Subventions de l'État

Les subventions devant servir à l'acquisition d'actifs sont inscrites comme des surplus d'apport. Cette méthode est fondée sur la position que le bailleur de fonds participe financièrement dans l'Administration portuaire.

- Comptabilisation des produits

Les revenus générés par l'amarrage et le camping sont constatés lors de la facturation, compte tenue des politiques d'annulation en vigueur pour la résiliation anticipée. Les revenus de locations sont reportés et constatés au cours de l'exercice, en fonction de la durée du bail. Tout autre revenu est constaté lorsqu'il devient dû.

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT-ALBERNI

Notes complémentaires sur les états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006

3. Principales règles et méthodes comptables (suite)

- Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de l'Administration portuaire selon les principes comptables canadiens généralement reconnus exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui auront une incidence sur les montants indiqués dans l'actif et le passif, ainsi que sur ceux indiqués dans l'actif ou le passif éventuels à la date des états financiers, de même que sur les montants des revenus et des dépenses de l'exercice financier. Certains domaines importants, nécessitant des estimations de la part de la direction, se rapportent à la juste valeur d'instruments financiers, aux possibilités de recouvrement de créances, à l'évaluation d'inventaires, aux obligations se rapportant aux revenus comptabilisés d'avance, ainsi qu'aux provisions et comptes pour imprévus. Il pourrait y avoir une différence entre les résultats et ces estimés. Tout ajustement est fait lors du règlement des comptes.

4. Encaisse et placements à court terme

Le compte de caisse et les placements à court terme de l'Administration portuaire sont administrés par des banques commerciales et maisons de placements, et représentent des revenus sur titres à valeurs garanties et à taux fixes, tel que requis en vertu de la Loi maritime du Canada et des règlements qui s'appliquent à la direction des Administrations portuaires. Au 31 décembre 2006, les placements rapportaient en moyenne 3,9 % en intérêts.

5. Biens immobilisés et équipement

L'Administration portuaire a reçu 139 123 \$ (84 246 \$ en 2005) du gouvernement dans le but d'acquérir de la direction des Ports pour petits bateaux du ministère des Pêches et des Océans, des biens immobilisés dont des immeubles et de l'équipement en rapport avec le Programme de sécurité maritime. Ces contributions sont directement affectées aux surplus d'apport.

6. Réserve pour autoassurance

L'Administration portuaire a créé une réserve de 110 000 \$ pour auto-assurer son matériel léger et ses véhicules utilisés dans les ports et ayant une valeur de 10 000 \$ ou moins. Les fonds apparaissent au bilan dans le compte de caisse et des placements à court terme.

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT-ALBERNI

Notes complémentaires sur les états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006

7. Réserve pour l'entretien et l'aménagement portuaire

L'Administration portuaire a affecté un montant de 7 150 000 \$ (6 950 000 \$ en 2005) à l'entretien et l'aménagement portuaire, en prévision de mises à niveau et d'aménagements, dans l'avenir, des terminaux, des ports de plaisance et du port.

8. Entente avec la ville de Port-Alberni

L'Administration portuaire a conclu un accord avec la ville de Port-Alberni. Cet accord prévoit un paiement annuel de 88 000 \$ à cette ville pour l'amélioration du port de Port-Alberni, et donc pour promouvoir son utilisation. Cette entente est en vigueur jusqu'à la fin de l'année civile 2007.

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT-ALBERNI

Notes complémentaires sur les états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006

9. Instruments financiers

Les instruments financiers sont les actifs ou les passifs financiers qui, de façon générale, permettent à l'Administration portuaire de recevoir de l'argent ou un autre actif d'une autre entité, ou l'obligeant à payer à une autre entité un montant en espèces ou sous la forme d'un autre actif financier. Les instruments financiers dont dispose l'Administration portuaire consistent en argent comptant et en placements à court terme, en comptes débiteurs, en comptes créditeurs et en charges à payer.

- Risques financiers et de cours de change

Le risque financier est le risque couru par l'Administration portuaire de voir ses revenus affectés par des fluctuations de taux d'intérêts, de taux du marché et par le degré de volatilité de ces taux. L'Administration portuaire ne fait pas appel à des produits dérivés pour réduire les risques en matière de taux d'intérêts puisque la direction ne considère pas ces risques importants.

- Risque de crédit

Un risque de crédit survient s'il y a la possibilité qu'une contrepartie ne rencontre pas ses obligations. L'Administration portuaire s'expose à un risque de crédit à cause de ses clients. Toutefois, la direction exerce des mesures de contrôle du crédit, dont l'analyse de la situation financière de ses clients et un examen régulier de leurs limites de crédit, et elle ne considère pas le risque de crédit important.

- Juste valeur marchande

En ce qui concerne le compte de caisse et des placements à court terme, les comptes débiteurs et créditeurs, et les charges à payer, les valeurs comptables de ces instruments financiers sont sensiblement les mêmes que leur juste valeur marchande à cause de leurs échéances à court terme ou la possibilité de les transformer rapidement en liquidités.

10. Modification comptable : constatation des revenus de location

Le 1 janvier 2006, l'Administration portuaire a apporté un changement rétroactif de méthode comptable pour constater les revenus de locations dans ses états financiers. Auparavant, ces revenus étaient comptabilisés lorsqu'ils étaient reçus. En vertu de la nouvelle méthode comptable, ils sont reportés et constatés au cours de l'exercice, en fonction de la durée du bail. L'application de cette méthode résulte en un revenu reporté de 74 582 \$ au 31 décembre 2005.

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT-ALBERNI

Notes complémentaires sur les états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006

11. Modification comptable – dépenses payées d'avance

Le 1 janvier 2006, l'Administration portuaire a apporté un changement rétroactif de méthode comptable pour constater les dépenses payées d'avance dans ses états financiers. Auparavant, les dépenses en assurances étaient constatées lors de leur paiement. En vertu de la nouvelle méthode comptable, elles sont reportées et constatées au cours de l'exercice, en fonction de la durée des couvertures d'assurances. L'application de cette nouvelle méthode résulte en dépenses totalisant 50 187 \$ payées d'avance au 31 décembre 2005.

12. Modification comptable - amortissement des primes d'investissements

Le 1 janvier 2006, l'Administration portuaire a apporté un changement rétroactif de méthode comptable pour constater les revenus de placements dans ses états financiers. Auparavant, les revenus de placements étaient constatés lorsqu'ils étaient reçus et il n'y avait aucun amortissement annuel des primes ou escomptes. En vertu de la nouvelle méthode comptable, ces primes et escomptes relatifs aux placements sont reportés et constatés au cours de l'exercice, en fonction de la durée des placements. L'application de cette nouvelle méthode résulte en un amortissement de 48 744 \$ applicable aux primes d'investissements, au 31 décembre 2005

13. Ajustement des écritures des années précédentes

L'actif net pour l'année précédente a été surévalué de 51 478 \$ car aucun revenu de locations, dépenses payées d'avance et amortissement de primes ou escomptes sur les investissements (tels que décrits dans les notes 10, 11 et 12 plus haut) n'avaient été comptabilisés. Les écritures pour l'année précédente ont donc été ajustées pour tenir compte de ces changements.

Le résultat net de ces ajustements apportés aux données des années précédentes se résume comme suit :

	Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses avant amortissements, pour 2005	Actif net au 31 décembre 2004
Comptabilisation du solde des dépenses payées d'avance	819 \$	51 005 \$
Comptabilisation du solde des revenus reportés	(22 700)	(83 880)
Comptabilisation du solde de l'amortissement des primes d'investissements	30 141	(18 603)
Impact total sur les ajustements	8 260	(51 478)
Solde comptabilisé dans les états financiers originels	(180 129)	3 810 261
Solde révisé	(171 869 \$)	13 758 783 \$

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT-ALBERNI

Notes complémentaires sur les états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006

14. Écritures des années précédentes

Les écritures des années précédentes ont été vérifiées par un autre cabinet d'experts comptables et ont été ajustées pour être conformes à la présentation de l'année actuelle.

15. Rémunération des administrateurs et du PDG en 2006

Poste	Nom	Traitement	Avantages sociaux	Total
Administrateurs	K. Barlow	7 500 \$		7 500 \$
	G. Brett	7 500		7 500
	J. Creighton	5 625		5 625
	D. Ferster	7 500		7 500
	R. Kanngiesser	10 000		10 000
	P. Pashnik	7 500		7 500
PDG	D. Anderson (11 mois)	126 667	6 600	133 267
PDG par interim	B. Madelung(1 mois)	8 000		8 000